



-4194-



**FORESTVILLE**  
PER SYLVAM - PAR NOS FORÊTS

Le conseil municipal de la Ville de Forestville siège en séance ordinaire, ce 13 septembre 2022, à 19 h 00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

**Sont présents :**

Mme Micheline Anctil, mairesse;  
Mme Jannie Tremblay, conseillère au siège # 1;  
M. Mario Desbiens, conseiller au siège # 2;  
M. Richard Foster, conseiller au siège # 3;  
Mme Gina L'Heureux, conseillère au siège # 4.  
Mme Nadine Gagné, conseillère au siège # 5;  
M. Carol Girard, conseiller au siège # 6.

**Assistent également :**

Mme Dominique Tremblay, directrice générale et greffière-trésorière;  
Mme Lison Huard, greffière adjointe.

sous la présidence de la mairesse, Mme Micheline Anctil.

**Ouverture de la séance**

Après vérification du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h 00.

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

**Ordre du jour**

1. **Ouverture de la séance**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption du dernier procès-verbal**
  - 3.1 Séance ordinaire du 9 août 2022
4. **Message de la mairesse et dossiers du conseil**
  - 4.1 Concours maisons fleuries 2022
  - 4.2 Semaine de la municipalité
  - 4.3 Postes disponibles
  - 4.4 Omnium de tennis
5. **Développement économique**
  - 5.1 Rapport de la mairesse
  - 5.2 Commission sur le caribou



**6. Développement culturel et communautaire**

- 6.1 Rapport de la conseillère Mme Jannie Tremblay
- 6.2 Villa Forestville 3 – Programme complémentaire à celui de la SHQ
- 6.2 Autorisation dépôt de projet - Tenue d'activités de lecture thématique récurrentes

**7. Urbanisme et mise en valeur du milieu**

- 7.1 Rapport du conseiller M. Mario Desbiens
- 7.2 Rapport des permis de rénovation et de construction

**8. Sécurité publique**

- 8.1 Rapport du conseiller M. Richard Foster
- 8.2 Autorisation dépôt de projet - Projet d'acquisition d'une station de remplissage pour APRIA
- 8.3 Réparation porte caserne # 70 - Affectation au surplus accumulé
- 8.4 CAUREQ – Protocoles de déploiement

**9. Travaux publics**

- 9.1 Dôme à sel - Achat et installation porte motorisée
- 9.2 Dôme à sel - Travaux électriques
- 9.3 Anneaux de réparation de trous d'homme
- 9.4 Pavage de certaines artères
- 9.5 Fourniture d'abrasif

**10. Tourisme**

- 10.1 Rapport de la conseillère Mme Gina L'Heureux
- 10.2 Maison du tourisme de Tadoussac - Appui au projet Espace bleu Côte-Nord

**11. Hygiène du milieu**

- 11.1 Rapport de la conseillère Mme Nadine Gagné

**12. Loisirs et sports**

- 12.1 Rapport du conseiller M. Carol Girard

**13. Administration**

- 13.1 Approbation et paiement des comptes
- 13.2 Rapport financier mensuel
- 13.3 Rapport de la directrice générale sur les contrats accordés
- 13.4 Aide financière
- 13.5 Signature opérations bancaires
- 13.6 Ouverture marge de crédit – Compte courant
- 13.7 Revenu Québec – Responsable des services électroniques

**14. Ressources humaines**

- 14.1 Responsable de la comptabilité – Démission et remplacement
- 14.2 Démission poste de pompier
- 14.4 Engagement poste de pompier



**15. Actes législatifs**

15.1 Règlement # 2011-250 – Modification annexe C - Tourisme

**16. Affaires nouvelles**

**17. Période de questions des citoyens**

**18. Clôture et levée de la séance**

**Adoption du dernier procès-verbal**

**R-220913-216**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 9 août 2022 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture à cette séance. Il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

**Commission sur le caribou**

**R-220913-217**

CONSIDÉRANT que la ressource ligneuse est une ressource renouvelable et que la mise en valeur de cette dernière constitue une importante source de développement durable pour notre MRC;

CONSIDÉRANT que le bois est de loin le matériau le plus écologique, en plus de constituer une importante source d'énergie verte, contribuant ainsi de manière importante à la lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT que le territoire d'approvisionnement où les compagnies forestières s'approvisionnent est certifié en vertu d'une norme de développement durable reconnue internationalement;

CONSIDÉRANT que la protection de la biodiversité, dont fait partie le caribou, fait partie intégrante des certifications de développement durable internationales;

CONSIDÉRANT que la récolte et l'aménagement de nos forêts sont tout à fait compatibles avec la protection du caribou;

CONSIDÉRANT qu'il est possible de protéger encore davantage le caribou en travaillant de manière concertée à l'optimisation des interventions;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des opérations du Groupe Boisaco engendrent environ 600 emplois directs et 220 millions \$ de retombées socio-économiques dans notre milieu et dans toutes nos communautés (récolte, voirie forestière, transport, transformation des essences résineuses, transformation des essences feuillues, deuxième et troisième transformation des sous-produits résineux et feuillus, remanufacturation, transport des produits finis);

CONSIDÉRANT que la MRC de la Haute-Côte-Nord possède un indice de vitalité parmi les plus faibles au Québec et qu'elle fait ainsi partie des MRC les plus dévitalisées;



CONSIDÉRANT que la population de notre MRC a diminué drastiquement au cours des 16 dernières années, soit de 12 305 citoyens en 2006 à 10 152 citoyens en 2022, soit une baisse drastique de 17,5%;

CONSIDÉRANT que toutes les sources de dynamisation socio-économiques actuellement existantes sont importantes et que nous devons continuer à travailler sans relâche au développement de nouvelles sources de dynamisation socio-économique de notre milieu;

CONSIDÉRANT que la conciliation des enjeux et la concertation, entre tous les intervenants concernés, sont la seule voie permettant de trouver des solutions porteuses d'avenir;

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'appuyer le Groupe Boisaco dans sa demande auprès du gouvernement afin d'assurer une conciliation adéquate de tous les enjeux, d'une prise en compte de tous les impacts socio-économiques, de même que d'une concertation entre tous les intervenants concernés, en vue de la détermination des moyens à adopter en ce qui a trait à la protection du caribou dans notre région.

**Villa Forestville 3 – Programme complémentaire à celui de la SHQ  
R-220913-218**

Puisque la mairesse Mme Micheline Anctil est également présidente de Villa Forestville, elle ne prend pas part aux délibérations et quitte la salle à 19 h 22, c'est la mairesse suppléante, Mme Gina L'heureux qui fait la lecture de la résolution suivante :

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté, le 14 mars 2006, le règlement # 2006-209 relatif à la création d'un programme complémentaire à celui de la Société d'habitation du Québec (SHQ) permettant une exemption de taxes pour les organismes à but non lucratif pour une période n'excédant pas 25 ans;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté, le 11 août 2009, le règlement # 2006-242 modifiant le règlement # 2006-209 afin de préciser que l'exemption comprend les taxes foncières, les taxes de services et les taxes spéciales ;

CONSIDÉRANT que Villa Forestville est un organisme à but non lucratif dont la mission principale consiste à offrir des logements sécuritaires aux personnes à revenu faible et modeste et qu'elle a déposé un projet de construction de logements sur la 1<sup>re</sup> Avenue;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté la résolution # R-200707-150 cédant, à titre gratuit, à Villa Forestville, des terrains situés sur la 1<sup>re</sup> Avenue;

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de confirmer à Villa Forestville que le conseil municipal de la Ville de Forestville octroi une exemption de taxes pour une période de 25 ans, et ce, conformément au règlement # 2006-209 et ses amendements.

Mme Micheline Anctil, mairesse est de retour à 19 h 24.

**Autorisation dépôt de projet - Tenue d'activités de lecture thématique récurrentes  
R-220913-219**

CONSIDÉRANT que le programme de promotion du livre et de la lecture de la MRC HCN soutient l'organisation d'activités permettant de stimuler la découverte et la pratique de la lecture et de l'écriture sur le territoire de la Haute-Côte-Nord;



CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville propose un projet d'animation répondant aux critères de ce programme;

CONSIDÉRANT que les enfants et les familles de Forestville bénéficieront d'une bonification de l'offre culturelle offerte par la tenue d'activités de lecture thématiques récurrentes;

Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser M Jean-Sébastien Painchaud, directeur du développement économique à déposer, auprès de la MRC de la Haute-Côte-Nord, une demande de financement dans le cadre du programme de promotion du livre et de la lecture et de l'autoriser à signer, pour et au nom de la Ville Forestville, tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

### **Rapport des permis de rénovation et de construction R-220913-220**

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter le rapport des permis de rénovation et de construction préparé par Mme Johanne Harvey, secrétaire.

| Type de permis                     | AOÛT |               | TOTAL JANVIER À AOÛT |                 |
|------------------------------------|------|---------------|----------------------|-----------------|
|                                    | nbre | Valeur        | nbre                 | Valeur          |
| Abattage d'arbres (grande surface) |      |               | 2                    | 183 834.00 \$   |
| Agrandissement                     |      |               | 0                    | - \$            |
| Aménagement de terrain             |      |               | 0                    | - \$            |
| Branchement l'aqueduc              |      |               | 1                    | 2 000.00 \$     |
| Clôture                            |      |               | 0                    | - \$            |
| Construction bâtiment principal    | 1    | 190 000.00 \$ | 1                    | 190 000.00 \$   |
| Construction bâtiment accessoire   |      |               | 5                    | 101 000.00 \$   |
| Démolition                         |      |               | 3                    | - \$            |
| Enseigne                           |      |               | 1                    | 12 000.00 \$    |
| Galerie/Perron/Patio               | 2    | 13 300.00 \$  | 4                    | 16 800.00 \$    |
| Général                            | 4    | 18 750.00 \$  | 11                   | 91 250.00 \$    |
| Installation septique              |      |               | 0                    | - \$            |
| Piscine hors terre                 | 1    | 15 000.00 \$  | 5                    | 43 500.00 \$    |
| Rénovations / réparations          | 4    | 125 500.00 \$ | 42                   | 4 861 401.00 \$ |
| Changement d'usage                 |      |               | 0                    | - \$            |
| Total                              | 12   | 362 550.00 \$ | 75                   | 5 501 785.00 \$ |

### **Autorisation dépôt de projet – Projet d'acquisition d'une station de remplissage pour APRIA**

#### **R-220913-221**

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville, par son entente intermunicipale en matière de sécurité incendie, désire faire l'acquisition d'une station de remplissage pour appareil de protection respiratoire individuel autonome (APRIA);

CONSIDÉRANT que ce projet permettra une bonification de l'autonomie de l'entente intermunicipale en vigueur;

CONSIDÉRANT que ce projet permettra la mise à niveau des équipements de remplissage des bouteilles pour APRIA et assurera la sécurité de nos effectifs (pompiers);

CONSIDÉRANT que le contexte territorial éloigné de la Haute-Côte-Nord nous force à faire affaire avec des entreprises extérieures pour l'entretien et le remplissage des bouteilles et que cette situation peut causer, en cas de délai d'approvisionnement, des



problématiques de couverture de services pour les résidents des municipalités desservies par notre entente.

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser Mme Micheline Anctil, mairesse et présidente du comité de gestion de l'entente intermunicipale à déposer un projet dans le cadre du Fonds régions et ruralité (MAMH): Volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale, partie 2 intitulé « Appui au démarrage, à la bonification et à la mise en œuvre de projets de coopération intermunicipale » pour l'acquisition d'une station de remplissage pour APRIA.

Il est également résolu de l'autoriser à signer, pour et au nom de la Ville Forestville, tous les documents nécessaires à la réalisation du projet.

**Réparation porte caserne # 70 - Affectation au surplus accumulé  
R-220913-222**

CONSIDÉRANT qu'un sinistre est survenu à la caserne # 70 (Les Escoumins) et que nos assureurs ont procédé aux réparations nécessaires;

CONSIDÉRANT que la franchise établie par notre police d'assurance est de 10 000 \$ par sinistre;

Il est proposé par la conseillère Mme Jannie Tremblay et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approprier la franchise de 10 000 \$ à même le surplus accumulé de l'entente intermunicipale.

**CAUREQ – Protocoles de déploiement  
R-220913-223**

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de confirmer au Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) que la Ville de Forestville approuve les protocoles de déploiements qui sont conformes aux objectifs opérationnels de la Ville dans le cadre du nouveau schéma de couverture de risques en incendie déposé par la MRC Haute-Côte-Nord. Il est également résolu d'autoriser M. Martin Bouchard, directeur des incendies, à effectuer les changements nécessaires auxdits protocoles.

**Dôme à sel - Achat et installation porte motorisée  
R-220913-224**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'installation d'une porte de garage mécanisée pour le dôme à sel;

CONSIDÉRANT qu'une demande de subvention a été effectuée avec la soumission suivante et que celle-ci a été accordée :

- Les Industries Harnois..... 38 515.11 \$

CONSIDÉRANT que le règlement de gestion contractuelle # 2018-281 permet l'achat de gré à gré, et ce, conformément au seuil de 105 700 \$ décrété par le ministre concernant les appels d'offres publics;

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la soumission de Les Industries Harnois, du 14 juillet 2022



au prix de 38 515.11 \$, plus taxes applicables, afin de procéder à l'achat et à l'installation d'une porte de garage motorisée pour le dôme à sel.

**Dôme à sel - Travaux électriques**

**R-220913-225**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder des travaux électriques permettant l'installation de l'éclairage du dôme à sel;

CONSIDÉRANT qu'une demande de subvention a été effectuée avec la soumission suivante et que celle-ci a été accordée :

- Électricité André Savard inc. .... 15 850.00 \$

CONSIDÉRANT que le règlement de gestion contractuelle # 2018-281 permet l'achat de gré à gré, et ce, conformément au seuil de 105 700 \$ décrété par le ministre concernant les appels d'offres publics;

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la soumission de Électricité André Savard inc., du 26 juillet 2022 au prix de 15 850.00 \$, plus taxes applicables, afin d'effectuer les travaux électriques permettant l'installation de l'éclairage du dôme à sel.

**Anneaux de réparation pour trous d'homme**

**R-220913-226**

CONSIDÉRANT que plusieurs trous d'homme sont endommagés et peuvent causer un danger pour les véhicules et causer des blessures aux opérateurs de déneigeuses;

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été soumise à la firme Stinson, étant le seul fournisseur, et ce, selon les prix suivants :

- 1 torche ..... 1 515.41 \$
- 5 kits de 2 anneaux 24 po. .... 1 730.00 \$
- 1 kit de 2 anneaux 26 po..... 405.00 \$
- 11 anneaux 32 po..... 2 398.00 \$
- Total ..... 6 048.41 \$

CONSIDÉRANT que le règlement de gestion contractuelle # 2018-281 permet l'achat de gré à gré, et ce, conformément au seuil de 105 700 \$ décrété par le ministre concernant les appels d'offres publics;

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la soumission de Stinson, du 29 août 2022 au prix de 6 048.41 \$, plus taxes applicables afin de procéder à l'achat d'une torche d'installation et d'anneaux d'installation pour réparer les trous d'homme endommagés.

**Pavage de certaines artères**

**R-220913-227**

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié sur le SEAO pour le pavage de certaines artères;

CONSIDÉRANT que Mme Dominique Tremblay a procédé à l'ouverture des soumissions le 29 août 2022 à 11 h 11, en présence de Mme Micheline Anctil, mairesse, M. Styve Gagnon,



directeur des travaux publics et M. Jean-Sébastien Painchaud, directeur du développement économique et du public;

CONSIDÉRANT les soumissions suivantes reçues et analysées :

|                              | m <sup>2</sup> | total         | Conformité |
|------------------------------|----------------|---------------|------------|
| • PAVCO .....                | 42.49 \$.....  | 157 213.00 \$ | Conforme   |
| • EJD Construction inc. .... | 53.13 \$.....  | 196 581.00 \$ | Conforme   |

Il est proposé par la conseillère Mme Jannie Tremblay et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la plus basse soumission conforme de PAVCO au montant de 157 213.00 \$, plus taxes applicables, afin de procéder au pavage d'environ 3 700 m<sup>2</sup> de certaines artères.

**Fourniture d'abrasif**

**R-220913-228**

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été soumise Les Excavations A. Savard inc. pour la fourniture de 1000 tonnes d'abrasif pour la saison 2022-2023 et le tamisage de la balance de la saison dernière;

- Fourniture et préparation 1000 t.m. d'abrasif (19.92 \$ t.m) ..... 19 920.00 \$
  - Tamisage d'environ 300 t.m. de l'année dernière..... 2 890.00 \$
- Total de la soumission ..... 22 810.00 \$

CONSIDÉRANT que le règlement de gestion contractuelle # 2018-281 permet l'achat de gré à gré, et ce, conformément au seuil de 105 700 \$ décrété par le ministre concernant les appels d'offres publics;

Il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la soumission du 9 septembre 2022, de Les Excavations A. Savard, au montant de 22 810 \$, plus taxes applicables.

**Maison du tourisme de Tadoussac – Appui au projet Espace bleu Côte-Nord**

**R-220913-229**

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec annonçait la création des Espaces Bleus, un réseau de lieux culturels et patrimoniaux planifié pour la promotion et la transmission de notre héritage culturel ayant pour vocation de valoriser notre histoire, nos héros et héroïnes de tous les horizons et toutes les époques;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Tadoussac constitue la porte d'entrée de la Côte-Nord et se distingue par son lieu d'accueil patrimonial en mettant au service de sa collectivité et de toute la région la Maison du Tourisme;

CONSIDÉRANT que des activités culturelles importantes et attractives se déroulent sur le territoire de Tadoussac et que son achalandage touristique est considéré comme un des plus importants de la Côte-Nord;

CONSIDÉRANT le passé de la municipalité de Tadoussac qui est reconnu tant pour son histoire que pour son paysage et qu'elle possède une marque de commerce reconnue internationalement;





-4202-

CONSIDÉRANT que la municipalité de Tadoussac soumet la candidature du bâtiment de la Maison du tourisme de Tadoussac au projet Espace bleu Côte-Nord;

Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, que le conseil municipal de la Ville de Forestville appui la candidature de la Maison du Tourisme de Tadoussac au projet Espace Bleu Côte-Nord.

#### Approbation et paiement des comptes

**R-220913-230**

CONSIDÉRANT que les listes de comptes payés par prélèvements bancaires et par chèques et des comptes à payer ont été remises à chaque membre du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à la lecture à cette séance;

CONSIDÉRANT que la greffière-trésorière a fourni, aux membres du conseil, tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci et qu'elle atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver les listes de comptes payés par prélèvements bancaires et par chèques et d'autoriser le paiement des comptes à payer.

| Description                              | Montant                       |
|--|-------------------------------|
| Comptes payés par prélèvements bancaires | 301 563.77 \$                 |
| Comptes payés par chèques                | 2 548 154.59 \$               |
| Comptes à payer                          | 93 636.93 \$                  |
| <b>Total</b>                             | <b><u>2 943 355.29</u> \$</b> |

Tableau représentant un résumé du projet de réfection de l'aéroport, dont les paiements # 1 et # 2 sont compris dans la liste mensuel des comptes payés par chèque.

| Description                   | Montant                       |
|-------------------------------|-------------------------------|
| Soumission R-220412-68        | 3 543 509.84 \$               |
| Chèque # 49863 - paiement # 1 | - 1 034 775.00 \$             |
| Chèque # 49880 - paiement # 2 | - 1 208 593.66 \$             |
| <b>Solde à payer</b>          | <b><u>1 300 141.18</u> \$</b> |

#### Rapport financier mensuel

**R-220913-231**

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter le rapport financier au 31 août 2022 préparé par Mme Linda Ouellet, responsable de la comptabilité.

| Suivi mensuel du budget d'opération 2022 |              |              |               |               |       |      |        |
|--|--------------|--------------|---------------|---------------|-------|------|--------|
| POSTE BUDGÉTAIRES                        | 31 AOÛT      |              | Budget total  |               | Ratio |      |        |
|  | 2021         | 2022         | 2021          | 2022          | 2021  | 2022 | 8 mois |
| ADMINISTRATION GÉNÉRALE                  | 669 611 \$   | 681 980 \$   | 947 300 \$    | 948 929 \$    | 71%   | 72%  | 67%    |
| SÉCURITÉ PUBLIQUE                        | 732 534 \$   | 933 092 \$   | 1 269 708 \$  | 1 329 181 \$  | 58%   | 70%  | 67%    |
| TRANSPORT ROUTIER                        | 993 818 \$   | 1 098 189 \$ | 1 737 260 \$  | 1 745 188 \$  | 57%   | 63%  | 67%    |
| HYGIÈNE DU MILIEU                        | 578 701 \$   | 641 552 \$   | 1 291 000 \$  | 1 042 800 \$  | 45%   | 62%  | 67%    |
| SANTÉ ET BIEN-ÊTRE                       | - \$         | 4 444 \$     | 6 000 \$      | 4 500 \$      | 0%    | 99%  | 67%    |
| AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT  | 300 094 \$   | 342 910 \$   | 577 600 \$    | 671 400 \$    | 52%   | 51%  | 67%    |
| LOISIRS & CULTURE                        | 621 472 \$   | 648 889 \$   | 1 022 500 \$  | 1 011 600 \$  | 61%   | 64%  | 67%    |
| FRAIS DE FINANCEMENT                     | 258 299 \$   | 173 219 \$   | 539 000 \$    | 499 600 \$    | 48%   | 35%  | 67%    |
| ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT               | 684 581 \$   | 3 576 009 \$ | 11 390 900 \$ | 13 039 100 \$ | 6%    | 27%  | 67%    |
| TOTAL DES DÉPENSES                       | 4 839 110 \$ | 8 100 284 \$ | 18 781 268 \$ | 20 292 298 \$ | 26%   | 40%  | 67%    |



**Rapport de la directrice générale sur les contrats accordés  
R-220913-232**

CONSIDÉRANT que la directrice générale a le pouvoir de passer les contrats nécessaires afin d'exercer la compétence qui lui est dévolue, au nom de la Ville, et ce, conformément à l'article 33 du règlement # 2018-281 relatif à la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 36, la directrice générale doit faire un rapport à la séance ordinaire suivant l'accord des contrats;

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, que la présente résolution constitue une confirmation des contrats accordés, au 9 septembre 2022 par Mme Dominique Tremblay, directrice générale.

|    | Date       | Fournisseur                          | Description  | Montant plus taxes applicables |
|----|------------|--------------------------------------|--|--------------------------------|
| A. | 25-08-2022 | <b>Activa Environnement</b>          | Surveillance travaux vidange des boues des étangs aérés                                | 17 299.00 \$                   |
| B. | 09-09-2022 | <b>Jean-Yves Bouchard, Urbaniste</b> | Aide technique en l'absence de technicien·ienne en urbanisme 150 \$ / l'heure          | 10 000.00 \$                   |
| C. | 09-09-2022 | <b>France Thibault, ing.</b>         | Accompagnement et soutien technique en ingénierie pour divers projets 145 \$ / l'heure | 10 000.00 \$                   |

**Aide financière**

**R-220913-233**

Il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'offrir une aide financière afin de soutenir les activités des organismes suivants :

| Organisme                   | Activité                               | Montant                                     |
|-----------------------------|--|---|
| Association chasse et pêche | Fête du chasseur                       | Opération du bar                            |
| Environnement Côte-Nord     | Concours combattez le fléau, signalez! | Séjour au camping de la Baie-Verte (200 \$) |

**Signature opérations bancaires**

**R-220913-234**

Il est proposé par la conseillère Mme Jannie Tremblay et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser les membres du conseil municipal à signer les chèques et tous les documents nécessaires aux opérations bancaires liés au compte # 328 au nom de la Ville de Forestville ainsi que le compte # 15701 également au nom de la Ville de Forestville pour le service de sécurité incendie :

- Micheline Anctil, mairesse;
- Jannie Tremblay, conseillère au siège # 1;
- Mario Desbiens, conseiller au siège # 2;
- Richard Foster, conseiller au siège # 3;
- Gina L'Heureux, conseiller au siège # 4;
- Nadine Gagné, conseillère au siège # 5;
- Carol Girard, conseiller au siège # 6.

Il est également résolu d'autoriser les personnes suivantes à préparer et à contresigner les chèques et tous documents nécessaires aux opérations bancaires :



- Dominique Tremblay, directrice générale;
- Lison Huard, greffière adjointe;
- Anny Gagnon, préposée à la paie;
- Linda Ouellet, responsable de la comptabilité;
- Stéphanie Tremblay, adjointe administrative.

Cette résolution remplace toutes résolutions déjà adoptées et demeure en vigueur jusqu'à ce qu'une nouvelle résolution soit transmise à Desjardins.

**Ouverture marge de crédit – Compte courant  
R-220913-235**

CONSIDÉRANT que l'article 567.2 de la Loi des cités et ville autorise le conseil municipal à contracter un emprunt temporaire pour le paiement de dépenses pour l'administration courante;

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser Mme Micheline Antil, mairesse et/ou Mme Dominique Tremblay, directrice générale, à signer, pour et au nom de la Ville de Forestville, les documents nécessaires à la marge de crédit de 2 000 000 \$ associée au compte # 328.

**Revenu Québec – Responsable des services électroniques  
R-220913-236**

Il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser Mme Linda Ouellet, responsable de la comptabilité, pour la Ville de Forestville (NEQ : 8818864744) à :

- Consulter le dossier de la Ville de Forestville et agir au nom et pour le compte de la Ville de Forestville, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de la Ville pour l'application ou l'exécution des **lois fiscales**, de la **Loi sur la taxe d'accise** et de la **Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires**, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen de services en ligne;
- Signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de la Ville, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- Consulter le dossier de la Ville et agir au nom et pour le compte de la Ville, conformément aux conditions d'utilisation de *Mon dossier pour les entreprises*, que vous pouvez consulter sur le site Internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter.

Il est également résolu que la Ville de Forestville accepte que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur la Ville et qui sont nécessaires à l'inscription à *Mon dossier pour les entreprises* ou aux fichiers de Revenu Québec. En conséquence, les membres du conseil de la Ville de Forestville apposent leur signature aux résolutions mentionnées ci-dessus.



**Responsable de la comptabilité - Démission et remplacement  
R-220913-237**

CONSIDÉRANT que Mme Isabelle Gendreau, responsable de la comptabilité a remis sa démission effective au 26 août 2022;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire que les opérations de comptabilité soient maintenues durant le processus d'embauche et que Mme Linda Ouellet, qui a occupé ce poste de 2008 à 2021, a accepté d'occuper ses anciennes fonctions durant ce processus;

Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la démission de Mme Isabelle Gendreau effective au 26 août 2022 et de procéder à l'engagement de Mme Linda Ouellet, au 5 septembre 2022, à titre de responsable de la comptabilité aux conditions suivantes :

- Contrat de 3 mois, renouvelable au besoin;
- Salariée temporaire selon statut d'emploi de l'article 6.04 de la convention collective;
- Salaire de 30 \$ l'heure.

**Démission poste de pompier**

**R-220913-238**

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la démission du pompier suivant :

| Nom            | Division         | Date d'entrée |
|----------------|------------------|---------------|
| Ismaël Cormier | Portneuf-sur-Mer | 10-11-2020    |

**Engagement poste de pompier**

**R-220913-239**

Il est résolu d'accepter la recommandation du Service des incendies et de procéder à l'engagement des pompiers suivants :

| Nom                  | Division         |
|----------------------|------------------|
| Catherine Lamothe    | Portneuf-sur-Mer |
| Lody Tremblay-Gagnon | Longue-Rive      |
| Dave Roussel         | Les Escoumins    |

**Règlement # 2011-250 – Modification annexe C – Tourisme**

**R-220913-240**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté, le 8 février 2011, le règlement # 2011-250 relatif à la tarification des services dispensés par la Ville de Forestville;

CONSIDÉRANT QUE, selon l'article 18, les modifications aux annexes peuvent être effectuées par résolution et qu'il est nécessaire de modifier les tarifs de l'annexe C;

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de modifier l'annexe C, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, selon les tarifs suivants :



| C-1 CAMPING DE LA BAIE-VERTE |   | Tarif (plus taxes applicables) |                               |
|------------------------------|---|--------------------------------|-------------------------------|
|                              |   | 2023                           | Description                   |
| C-1.2                        | Roulotte, tente-roulotte, véhicule récréatif, Westfalia                 | 45.00 \$                       | / jour                        |
|                              |   | 235.00 \$                      | / semaine                     |
|                              |   | 625.00 \$                      | / mois / 30 jours consécutifs |
|                              |   | 1 375.00 \$                    | / saison                      |
| C-1.3                        | Tente (toute grandeur) sans services (pas plus de 2 tentes par terrain) | 30.00 \$                       | / jour                        |
|                              |   | 105.00 \$                      | / semaine                     |
| C-1.4                        | Tente (toute grandeur) avec électricité et eau potable                  | 35.00 \$                       | / jour                        |
|                              |   | 125.00 \$                      | / semaine                     |
| C-1.5                        | Prêt-à-camper (location minimum 2 jours)                                | 145.00 \$                      | / jour                        |
| C-1.6                        | Douche (monnayeurs à jetons)  | 3.00 \$                        | / 5 minutes                   |
| C-1.7                        | Laveuse (monnayeurs à jetons)   | 3.00 \$                        | / par cycle                   |
| C-1.8                        | Sécheuse (monnayeurs à jetons)  | 3.00 \$                        | / 30 minutes                  |
| C-1.9                        | Bois de chauffage   | 10.00 \$                       | / brassée                     |

| C-2 - BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE |                           | 2023  |
|------------------------------------|---------------------------|---|
| C-2.1                              | Vidange VR                | Gratuit                                     |
| C-2.2                              | Recharge borne électrique | Selon tarif établi par "Circuit électrique" |

### Période de questions des citoyens

La mairesse dirige la période de questions des citoyens.

### Clôture et levée de la séance

La mairesse déclare la séance close et la conseillère Mme Gina L'Heureux propose la levée à 20 h 02, et ce, à l'unanimité des membres du conseil présents.

---

Mairesse

---

Greffière

Je, Micheline Anctil, confirme que j'ai approuvé toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi des cités et villes.